



COMITÉ SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2020

Ouverture de la séance : 18H45

Nombre de Membres adhérents : 206
Nombre de présents en début de séance : 99
Nombre de Membres votants : 105
(dont 6 pouvoirs)

Lors de la séance du 18 février 2020 le quorum n'étant pas atteint, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué le **19/02/2020 pour une nouvelle séance en date du 02/03/2020 sans condition de quorum.**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de :

Mme Isabelle Branchy/Aromas ; M. Eric Rebreyend/Charnod ; M. Gilles Tschanz/Chaumergy ; M. Eric Tourneur/Colonne ; M. Bernard Robelin/Cosges ; M. André Bossu/Haute-Roche (Crançot) ; M. Denis Renaud/La Boissière ; M. Daniel Messi/La Chailleuse (essia) ; M. Philippe Chavanne/Les Trois Châteaux (Nanc-les-Saint-Amour) ; Mme Valérie Brenot/Saint-Amour (1)* ; M. Gaston Jouanicou/Thoissia ; M. Sébastien Blanchon/Val-Sonnette (Vercia) ; Mme Laurence Petitjean/Villevieux.

Etaient excusés :

Arinthod (Mme Marie-Christine Charbonnier) ; Augea (Mme Karima Lonchamp) ; Commenailles (M. Gabriel PARIS) ; Condes (M. André PIQUET) ; Cressia (Mme Corinne Bernard) ; Cuisia ; Desnes (Mme Jocelyne Rossignol) ; Genod (M. Alain Daloz) ; La Chailleuse-Arthenas (M. Pierre-Rémy Belperron) ; La Tour du Meix (Mme Michèle Leger) Le Villey (Mme Noëlle Thomas) ; Maynal (M. Jacques Bobereau) ; Montigny sur l'Ain (pouvoir transmis à M. Eric Tourneur, élu de la Commune de Colonne, et Vice-Président du SICTOM) ; Nogna ; Onoz (M. Jean-François Tonnaire) ; Recanoz (Mme Carole Schmitt) ; Relans ; Rotalier (M. Robert Uny) ; Rothonay (Mme Annie Lacheze) ; Thoirette-Coisia (Mme Christine Gauthier) ; Valfin sur Valouse (M. Pascal Tournier) ; Valzin en Petite Montagne-Fétigny (Mme Nancy Jaehnn) ; Valzin en Petite Montagne-Legna (M. Hervé Bon) ;

* 2 délégués : (1 délégué supplémentaire, pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 5000 habitants).

Convoqué le : **10/02/2020**

Affiché le : **21/04/2020**

ORDRE DU JOUR :

Elections pour les deux postes de Vice-Présidents des secteurs d'Orgelet et Petite Montagne (suite à la création de Terre d'Emeraude Communauté),

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

- Approbation du compte administratif – année 2019,
- Approbation du compte de gestion – année 2019,
- Affectation du résultat de l'exercice – année 2019,

- **BUDGET PRIMITIF 2020**

- Recensement des marchés conclus durant l'année 2019,
- Modifications du tableau des emplois,
- Subvention allouée à la Caisse d'Action Sociale de la ville de Lons-le-Saunier,
- Pertes sur Créances Irrécouvrables,
- Imputations en section d'investissement pour l'année 2020,
- Acquisition de 2 camions Benne à Ordures Ménagères,
- Acquisition d'une chargeuse pour le chargement des déchets verts,
- Extension du SICTOM,
- Contrat d'assurance des risques statutaires,
- Contrats d'assurances,
- Entente ECLA – SICTOM,
- Budget Primitif 2020,
- Questions et informations diverses.

La Présidente, ouvre la séance et informe les délégués que le quorum n'est pas atteint à l'heure à laquelle débute la séance. Elle propose toutefois de passer à l'ordre du jour les délibérations seront simplement proposées à l'avis de l'assemblée.

Elle indique qu'une 2^{ème} convocation sera adressée aux délégués (qui pourront alors délibérer valablement sans condition de quorum) et fixe le prochain comité au 02/03/2020.

Elle présente les excuses des délégués retenus par d'autres obligations (voir en-tête de compte rendu).

Secrétaire de séance :

Après appel à candidature, **M. Wilfried HUREL, délégué de la commune de Val d'Epy** se propose comme secrétaire de séance.

Le compte rendu du comité syndical du 19/11/2019 est proposé à l'approbation des délégués.

Celui-ci a recueilli un avis favorable

Si le quorum venait à être atteint l'assemblée aurait à se prononcer sur l'élection des 2 vice-Présidents (du secteur d'Orgelet et de Petite Montagne) dont les communautés de communes ont fusionné pour former Terre d'Emeraude communauté.

La Présidente donne la parole à M. Alain MOUILLOT, Vice-Président pour la présentation du compte administratif 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 631 775,00	4 041 057,65	186 018,52		404 698,83
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 592 696,00	3 558 315,28			34 380,72
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	65 543,00	64 574,17			968,83
Total des dépenses de gestion des services		8 290 014,00	7 663 947,10	186 018,52		440 048,38
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	3 638 865,00	3 350 839,20			288 025,80
68	Dotations aux provisions et dépréciations					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues	295 306,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		12 224 185,00	11 014 786,30	186 018,52		1 023 380,18
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>					
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	768 672,00	768 291,27			380,73
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (uniquement en M44).</i>					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		768 672,00	768 291,27			380,73
TOTAL		12 992 857,00	11 783 077,57	186 018,52		1 023 760,91
Pour information						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	134 787,00	203 095,16	8 402,52		-76 710,68
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	3 745 916,00	3 835 383,93			-89 467,93
74	Subvention d'exploitation		1 000,00			-1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	480 104,00	542 959,16	16 715,42		-79 570,58
Total des recettes de gestion des services		4 360 807,00	4 582 438,25	25 117,94		-246 749,19
76	Produits financiers	2,29	1,75			0,54
77	Produits exceptionnels	7 479 020,00	7 381 465,07	31 218,84		66 336,09
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations					
Total des recettes réelles d'exploitation		11 839 829,29	11 963 905,07	56 336,78		-180 412,56
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	42 402,00	41 920,12			481,88
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (uniquement en M44).</i>					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		42 402,00	41 920,12			481,88
TOTAL		11 882 231,29	12 005 825,19	56 336,78		-179 930,68
Pour information						
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 110 625,71				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	48 921,00	30 685,44		18 235,56
21	Immobilisations corporelles	1 375 453,00	530 642,04	495 399,00	349 411,96
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	1 252 730,00	17 719,92	792 365,00	442 645,08
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	2 677 104,00	579 047,40	1 287 764,00	810 292,60
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)				
26	Particip. et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières				
45...	Total des opé. pour compte de tiers	39 565,00			39 565,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 716 669,00	579 047,40	1 287 764,00	849 857,60
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	42 402,00	41 920,12		481,88
041	Opérations patrimoniales	33 835,00	30 434,40		3 400,60
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	76 237,00	72 354,52		3 882,48
	TOTAL	2 792 906,00	651 401,92	1 287 764,00	853 740,08
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	59 439,00	53 007,82		6 431,18
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	59 439,00	53 007,82		6 431,18
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)	58 264,00	58 188,56		75,44
106	Réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Particip. et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
	Total des recettes financières	58 264,00	58 188,56		75,44
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	39 565,00			39 565,00
	Total des recettes réelles d'investissement	157 268,00	111 196,38		46 071,62
021	virement de la section d'exploitation				
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	768 672,00	768 291,27		380,73
041	Opérations patrimoniales	33 835,00	30 434,40		3 400,60
	Total des recettes d'ordre d'investissement	802 507,00	798 725,67		3 781,33
	TOTAL	959 775,00	909 922,05		49 852,95
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	1 833 131,00			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 11 989 096,09	G 12 062 161,97	G-A 93 065,88
	Section d'investissement	B 651 401,92	H 909 922,05	H-B 258 520,13

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 1 110 625,71
	Report en section d'investissement (001)	D	J 1 833 131,00

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)	P = A+B+C+D 12 620 498,01	Q = G+H+I+J 15 915 840,73	= Q-P 3 295 342,72

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F 1 287 764,00	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 287 764,00	= K+L

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 11 989 096,09	= G+I+K 13 172 787,68
	Section d'investissement	= B+D+F 1 939 165,92	= H+J+L 2 743 053,05
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 13 908 262,01	= G+H+I+J+K+L 15 915 840,73

1- Approbation du compte administratif – Année 2019

RAPPORTEUR : Alain MOUILLOT

Le Compte administratif retrace l'exécution des différents documents budgétaires adoptés au cours d'un exercice : Budget Primitif, Budget Supplémentaire ou Décisions Modificatives.

Ce document comptable permet de :

- **Comparer** les prévisions et les réalisations,
- **Reporter** les crédits affectés à des opérations non achevées en totalité à la clôture de l'exercice,
- **D'arrêter** les résultats définitifs à la clôture de l'exercice.

Le Bureau Syndical réuni le 3 février 2020 a émis un avis favorable.

Sur proposition du Bureau Syndical, il est demandé au Comité Syndical :

- **D'adopter** le Compte Administratif de l'exercice 2019,
- **D'arrêter** les résultats définitifs tels que détaillés dans le document joint.

M. Jean-Jacques PETIOT, délégué de la commune de Château Chalon demande ce que représente en recettes d'exploitation au chapitre 70 ; ventes et produits fabriquée, prestations...

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	134 787,00	203 095,16	8 402,52		-76 710,68
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	3 745 916,00	3 835 383,93			-89 467,93

M. Alain MOUILLOT, Vice-Président précise qu'il s'agit des produits de la redevance.

La délibération 1 a recueilli un avis favorable

Le comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité.

2- Approbation du compte de gestion du comptable – Année 2019

RAPPORTEUR : Alain MOUILLOT

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de gestion proposé par Monsieur le Trésorier Principal, pour l'exercice 2019 est, en tout point conforme au Compte Administratif.

Le Bureau Syndical réuni le 3 février 2020 a émis un avis favorable.

Sur proposition du Bureau Syndical, il est demandé au Comité Syndical :

- **De statuer** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- **De donner** son accord sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **De déclarer** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération 2 a recueilli un avis favorable

Le comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité.

3- Affectation du résultat de l'exercice – Année 2019

RAPPORTEUR : Alain MOUILLOT

Madame la Présidente expose au Comité Syndical

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 93.065,88 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Résultat de fonctionnement

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

Résultat de l'exercice	+	93.065,88 €
Ligne 002 résultats antérieurs reportés	+	1.110.625,71 €
Résultat à affecter	+	1.203.691,59 €

Solde d'exécution d'investissement

Il est constitué par le cumul du solde de l'exercice et du résultat reporté et complété des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Solde de l'exercice	+	258.520,13 €
Il correspond à la différence entre les titres et les mandats émis		
R 001 (résultat reporté)	+	1.833.131,00 €
Solde des restes à réaliser		
Dépenses	-	1.287.764,00 €
SOLDE	+	803.887,13 €

Affectation du résultat :	1.203.691,59 €
---------------------------	----------------

Couverture de besoin de financement de la section D'investissement	-
--	---

Le Bureau Syndical réuni le 3 février 2020 a émis un avis favorable.

Sur proposition du Bureau Syndical, il est demandé au Comité Syndical :

- **D'accepter** l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'année 2019 comme défini ci-dessus.

La délibération 3 a recueilli un avis favorable

Le comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité.

4- Recensement des marchés conclus durant l'année 2019

RAPPORTEUR : Gilles TSCHANZ

La Présidente rappelle qu'en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicataire est tenu de publier la liste des marchés conclus durant l'année précédente. Leur classification doit être conforme à l'arrêté du 21 juillet 2011.

Le Bureau Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 133,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2011

Considérant qu'il convient de publier l'état des marchés conclus l'année précédente,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Syndical, réuni le 3 février 2020 :

- a pris acte de la liste ci-annexée des marchés passés durant l'année 2019 qui sera publiée et affichée.

Sur proposition du Bureau Syndical, il est demandé au Comité Syndical :

- **De prendre acte** de la liste ci-annexée des marchés passés durant l'année 2019 qui sera publiée et affichée.

La délibération 4 a recueilli un avis favorable

Le comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité.

Récapitulatif annuel des marchés publics

SICTOM de la Zone de Lons le Saunier – Année 2019

Marché de fournitures et services :

Marchés de 25 000 € HT à 208 999 € HT

Objet du marché	Attributaire	Montant HT	Dates de la notification ou début de l'exécution
Composteurs	QUADRIA	En fonction des quantités pour mémoire en 2019 25 585,00 €	09/08/2019
Bennes de déchetterie 1 – 4 bennes carton 30m3 2 – 4 bennes fermées 17m3 3 – 2 bennes tout-venant 33m3 4 – 2 bennes gravats 10m3	1 – BELLEVRET 2 – S4C 3 – S4C 4 – S4C	1 – 23 260,00 € 2 – 15 594,00 € 3 – 8 537,00 € 4 – 6 589,00 €	1 – 30/10/2019 2 – 29/10/2019 3 – 29/10/2019 4 – 29/10/2019
Prestations ateliers	1 – JURA TRUCKS LONS 2 – MCB 39 3 – MCB 39	En fonction du nombre et type d'interventions	Du 15 mars 2019 Au 1er mars 2020 inclus.
Fournitures de pneus et montage/remontage	EUROMASTER	38 778,00 € (pneus uniquement)	05/09/2019

Marchés de plus de à 209 000 € HT

Fourniture de deux BOM 1 – Châssis 2 – Bennes 3 – Lève-conteneurs	1 – BASSIGNY POIDS LOURDS SAS 2 – SEMAT 3 – SEMAT	1 – 183 400,00 € 2 – 109 000,00 € 3 – 50 000,00 €	30/12/2019 02/01/2020 02/01/2020
Construction de la déchetterie de BEAUFORT 1 – Terrassement / VRD 2 – Béton armé 3 – Clôtures / serrurerie / plantations 4 – Electricité 7 – Alarme	1 – FAMY TP 2 – CANIOTTI 3 – LUGH 4 – PIERAUT 7 – DELTA SECURITY	1 – 359 836,05 € 2 – 165 828,75 € 3 – 65 000 € 4 – 24 115,77 € 7 – 37 880,00 €	1 – 19/10/2019 2 – 14/10/2019 3 – 11/10/2019 4 – 16/10/2019 7 – 14/10/2019

Collecte et/ou traitement des déchets des déchetteries 1 - Ferraille et batteries 3 - Bois	1 – GDE 3 – JURA RECYCLAGE	En fonction des quantités pour mémoire en 2019	01/01/2020
--	-------------------------------	--	------------

4 - Déchets verts 5 - Plastiques durs 6 - Plâtre 7 - Gravats	4 – JURA RECYCLAGE 5 – DEMAIN 6 – JURA RECYCLAGE 7 – JURA RECYCLAGE	1- Ferraille et batteries : 117 681,83 € 3 - Bois : 90 883,62 € 4 - Déchets verts : 212 316,28 € 5 - Plastiques durs 14 922,00 € 6 - Plâtre 41 812,58 € 7 - Gravats 8 948,52 €	
---	--	--	--

M. Alain MOUILLOT, Vice-Président, présente le budget primitif 2020



BP2020 SICTOM DE LA ZONE DE LONS-LE-SAUNIER SICTOM DE LA ZONE DE LONS-LE-SAUNIER

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

Budget 2020

Section EXPLOITATION

Dépenses

1/6

Chap/ art		Pour mémoire budget cumulé précédent	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	4 631 776,00	4 461 586,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	26 545,00	27 667,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	83 344,00	115 125,00
6064	Fournitures administratives	3 505,00	4 437,00
6066	Carburants	486 349,00	480 000,00
6068	Autres matières et fournitures	167 869,00	194 500,00
611	Sous-traitance générale	3 132 334,00	2 884 166,00
6122	Crédit-bail mobilier	7 626,00	8 134,00
6132	Locations immobilières	1 320,00	1 320,00
6135	Locations mobilières	8 836,00	13 318,00
6137	Redevances, droits de passage et services divers	10,00	20,00
61521	Bâtiments publics	6 400,00	3 957,00
61551	Matériel roulant	52 430,00	40 695,00
61558	Autres biens mobiliers	6 257,00	21 577,00
6156	Maintenance	69 731,00	77 079,00
6161	Primes d'assurances/Multirisques	2 767,00	2 810,00
6168	Primes d'assurances - Autres	40 646,00	47 843,00
617	Études et recherches	33 670,00	38 270,00
618	Divers	52 343,00	38 061,00

250 composteurs en 2018, 540 en 2019, 1000 en 2020, vêtements de travail (EPI déchetteries), matériel ergonomique bureaux

Supports muraux en déchetteries (Sécurité)

10 pleins, 32 m3 à 1,5 € TTC

Réparations mécaniques en interne

Traitement CDTOM (SYDOM), déchets Bois DV, Tout venant TGAP, lavage vêtements, etc.

Terrain Ville LLS, Fontaine à eau, broyeur

Sanitaires Atelier mécanique, peinture

Prestations extérieures

Portails déchetteries, désembouage circuit chauffage siège

(Curage assainissement et maintenance caméras)

AXA, PNAS, SMACL (révision et hausse masse salariale)

Communication, Etude refonte tournées

Formation (CPF, FIMO, CNFPT), documentation

Budget 2020

Section EXPLOITATION

Dépenses

2/6

6222	Commissions et courtages sur ventes	AGORASTORE	2 160,00	1 560,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		1 520,00	
6226	Honoraires		10 660,00	10 000,00
6228	Divers	Analyse sols Beaufort	2 500,00	3 060,00
6231	Annonces et insertions		4 860,00	4 500,00
6233	Foires et expositions		2 220,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés		15 815,00	12 820,00
6256	Missions		11 625,00	17 126,00
6257	Réceptions		9 000,00	10 025,00
6261	Frais d'affranchissement		8 620,00	8 620,00
6262	Frais de télécommunications		22 966,00	26 128,00
627	Services bancaires et assimilés		1 500,00	1 700,00
6281	Concours divers (cotisations)	ASCOMADE et SYDOM (3 € par usager)	246 917,00	246 150,00
6283	Frais de nettoyage des locaux		17 873,00	17 600,00
6288	Autres	Tickets restaurant	83 798,00	91 194,00
6358	Autres droits	Taxe à l'essieu	7 759,00	8 624,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres impositions)	Taxe aménagement archéologie Beaufort		1 500,00



SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 478 762,00	3 582 696,00

Budget 2020

Section

5- Modification du tableau des emplois

RAPPORTEUR : Danièle MAITRE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Suite à divers mouvements et **sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du JURA en date du 18 février 2020** concernant les propositions d'avancement de grade de l'année 2020, il convient de modifier et de mettre à jour le tableau des effectifs nécessaires au fonctionnement des services comme défini ci-dessous :

Emplois à supprimer :

- 1 – Un technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet au 30/06/20 (avancement de grade – collecte),
- 2 – Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 31/10/20 (avancement de grade - déchetterie),
- 3 – Un rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet au 29/02/2020 (avancement de grade - administratif),
- 4 – Un adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (départ en retraite le 01/04/2019 - déchetterie),
- 5 – Un adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (décès d'un agent – collecte)

Emplois à créer :

- 1 bis – Un technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet au 01/07/20 (avancement de grade - collecte)
- 2 bis – Un adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au 01/11/2020, (avancement de grade - déchetterie),
- 3 bis – Un rédacteur principal de 1^{ère} classe au 01/03/2020 à temps complet (avancement de grade – administratif)
- 4 – Un poste de mécanicien à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au 01/05/2020

Emplois vacants :

- Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (collecte - disponibilité),
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet, 18 heures hebdomadaire (déchetterie - disponibilité),
- Un poste à temps complet de chauffeur ampliroll (70% à 90% du temps de travail) et chauffeur ripeur (30 à 10 % du temps de travail) dans le cadre d'emploi des adjoints techniques,

- Un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques (collecte),
- Un poste de gardien de déchetterie à temps complet tournant sur les 11 déchetteries dans le cadre d'emploi des adjoints techniques,

Le Bureau Syndical réuni le 02 février 2020 a émis un avis favorable.

Sur proposition du Bureau Syndical, il est demandé au Comité Syndical :

- **D'accepter** les créations, suppressions et modifications des postes visées ci-dessus sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Jura en date du 18 février 2020,
- **D'autoriser** la Présidente à signer les divers arrêtés individuels,
- **De dire** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020 au Chapitre 012 - services 00 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 article 6411- 64112 et sur les budgets successifs.

La délibération 5 a recueilli un avis favorable

Le comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité.

6- Subvention allouée à la caisse d'action sociale de la ville de Lons-le-Saunier

RAPPORTEUR : Michel DROIT

Depuis 1994, le SICTOM de la Zone de LONS-LE-SAUNIER est adhérent à la Caisse d'Action Sociale (C.A.S) de la Ville de LONS-LE-SAUNIER pour son personnel permanent. Une convention a été signée le 13 Juin 1994 ainsi que trois avenants en date du 3 janvier 2011, du 27 Janvier 2012 et du 25 février 2013 entre la C.A.S et le SICTOM.

Conformément au dernier avenant validé en Comité syndical en date du 19 novembre 2019, le SICTOM versera une subvention, d'un montant calculé comme suit :

$$\text{Contribution} = 6\,000 \text{ € (frais fixes)} + 358 \text{ €} \times \text{nombre d'agents}$$

Le montant prévisionnel de la subvention en 2020 s'élève ainsi à **33 208 €** (pour 76 agents) **(PM : 43 076 € en 2019).**

Le Bureau Syndical réuni le 3 février 2020 a émis un avis favorable.

Sur proposition du Bureau Syndical, il est demandé au Comité Syndical :

- **D'accepter** le versement de la subvention à la C.A.S.
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020 en dépense au chapitre 012, article 6474.

Mme JAEHN Nancy, déléguée de la commune de Valzin en Petite Montagne, souhaite connaître les raisons de cette baisse de subvention.

La Présidente rappelle que l'assemblée avait demandé à plusieurs reprises de revoir cette contribution à la CAS car elle semblait conséquente (600 € par agent). Après 2 ans de négociations avec les services d'ECLA et de la Ville de Lons le Saunier il a été conclu à un calcul des contributions plus cohérent pour l'ensemble des adhérents de la CAS.

La délibération 6 a recueilli un avis favorable

Le comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité.

7- Pertes sur créances irrécouvrables

RAPPORTEUR : Gilles TSCHANZ

Madame la Présidente explique que le SICTOM est saisi par le Trésorier Principal d'une demande d'admission de créances irrécouvrables. Il est rappelé que le comptable public a la compétence exclusive de la mise en recouvrement des titres de recettes du Syndicat. Dans le cadre de cette mission, il lui appartient d'effectuer toutes les diligences utiles et, le cas échéant, de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisées par la loi. Aussi, ce n'est que lorsque l'ensemble des poursuites engagées n'a pas permis de recouvrer les créances détenues par le Syndicat que leur admission peut être proposée.

L'admission a pour effet de décharger le comptable public de son obligation de recouvrer la créance, sans que cette circonstance mette fin aux poursuites, ni ne fasse obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

Du point de vue de la Collectivité, la procédure d'admission se traduit, pour l'exercice en cours, par une charge budgétaire égale au montant des créances concernées. Cette procédure a ainsi pour objet de constater qu'une recette budgétaire comptabilisée sur un exercice antérieur ne se traduira pas, a priori, par un encaissement en trésorerie.

Afin de renforcer l'information relative aux pertes sur créances irrécouvrables, la réglementation depuis 2012, distingue les demandes d'admission selon qu'elles se rapportent ou non à des créances juridiquement éteintes.

En application de ces nouvelles dispositions, la catégorie « admissions en non-valeurs » regroupe les créances juridiquement actives, dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur. Elle se distingue de « l'admission des créances éteintes », catégorie réservée aux créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance dans le cadre d'une procédure de redressement personnel sans liquidation judiciaire (particuliers) ou par le Tribunal de commerce dans le cadre d'une « clôture pour insuffisance d'actif » (professionnels).

Ainsi, comptablement, la charge des admissions de créances fait dorénavant l'objet de deux mandats distincts, l'un au compte 6541 « créances admises en non -valeurs », l'autre au compte 6542 « créances éteintes ».

Les admissions de créances proposées et transmises par le comptable public le 23 janvier 2020 intéressent des titres de recettes émis sur la période de 2015-2019.

Leur montant s'élève à 4.148,54 €, dont **2.793,44 € au titre des présentations en non-valeurs** et **1.355,10 € au titre des créances éteintes** dont vous trouverez le détail ci-dessous :

- **Admission des créances en non-valeurs : 2.793,44 €**

* Redevance des ordures ménagères :

Année 2015	205,00 €
Année 2016	1.058,94 €
Année 2017	824,82 €
Année 2018	478,98 €
Année 2019	225,70 €

- **Admission des créances éteintes : 1.355,10 €**

* Redevance des ordures ménagères :

Année 2016	207,00 €
Année 2017	425,60 €
Année 2018	174,30 €
Année 2019	341,30 €

*Facturation déchetterie :

Année 2017	206,90 €
------------	----------

Le Bureau Syndical réuni le 3 février 2020 a émis un avis favorable.

Sur proposition du Bureau Syndical, il est demandé au Comité Syndical :

- **D'approuver** l'exposé du rapporteur,
- **D'accepter** l'admission en non-valeurs des créances proposées par le comptable public pour un montant de 2.793,44 € et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6541 inscrits au Budget primitif 2020.
- **D'accepter** l'admission des créances éteintes proposées par le comptable public pour un montant de 1.355,10 € et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6542 inscrits au Budget primitif 2020.

M. Gilles TSCHANZ, Vice-Président précise que les admissions en non valeurs pour le SICTOM représentent à peu près 22 000,00 € / an soit 0.49 € des prises en charge.

Taux de recouvrement du SICTOM :

2017 : 99.53 %

2018 : 99.32 %

2019 : 98.55 %

La délibération 7 a recueilli un avis favorable

Le comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité.

Budget 2020

Section EXPLOITATION

Dépenses

4/6

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 592 696,00	3 654 425,00
6331	Versement de transport	6 861,00	6 961,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 330,00	9 941,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de g	35 685,00	36 690,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	1 931 065,00	1 971 258,00
6413	Primes et gratifications	1 000,00	1 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	424 927,00	425 016,00
6415	Supplément familial	32 958,00	40 032,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	378 713,00	379 371,00
6452	Cotisations aux mutuelles	111 405,00	157 110,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	508 795,00	515 900,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	21 642,00	19 722,00
6471	Prestations directes	1 469,00	
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	53 496,00	44 914,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 500,00	11 646,00
6478	Autres charges sociales diverses	14 634,00	14 700,00
648	Autres charges de personnel	51 216,00	20 164,00
65	Autres charges de gestion courante	65 543,00	64 879,00
6531	Indemnités	49 008,00	49 059,00

15

Budget 2020

Section EXPLOITATION

Dépenses

5/6

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles
6533	Cotisations de retraite	4 536,00	3 525,00
6541	Créances admises en non-valeur	8 622,00	8 622,00
6542	Créances éteintes	3 367,00	3 667,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	6,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		8 290 014,00	8 180 890,00
67	Charges exceptionnelles (b)	3 638 865,00	3 877 891,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de g	3 612 082,00	3 864 730,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	16 900,00	13 101,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	9 232,00	
678	Autres charges exceptionnelles	51,00	60,00
022	Dépenses imprévues (c)	295 306,00	431 378,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c		12 224 185,00	12 490 159,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	768 672,00	696 233,00
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	859,00	
6811	Dot. Amort. Des Immob. Corporelles	767 813,00	696 233,00

Remboursement de la REOM aux communautés de communes

Budget 2020

Section EXPLOITATION

Dépenses

6/6

TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		768 672,00	696 233,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		768 672,00	696 233,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		12 992 857,00	13 186 392,00
		+	
RESTES A REALISER N-1			
		+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
		=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		13 186 392,00	

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Budget 2020

Section
EXPLOITATION

Recettes

1/2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	
013	Atténuations de charges	Remboursements Accidents Travail, Maladie Ordinaire, Contrats PEC	134 787,00	84 910,00
64198	Autres remboursements		133 577,00	84 130,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et	Pour contractuels (IRCANTEC)	1 210,00	780,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations		3 745 916,00	3 859 682,00
701	Ventes de produits finis et intermédiaires	Collecte parkings conseil départemental	13 160,00	12 943,00
706	Prestations de services	Redevance	3 527 804,00	3 650 204,00
7088	Autres produits d'activités annexes (cessions d'ap		204 952,00	196 535,00
75	Autres produits de gestion courante	Facturation déchetteries, seconde collecte OASIS, gens du voyage	480 104,00	492 039,50
7588	Autres		480 104,00	492 039,50
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+75)			4 360 807,00	4 436 631,50

Recouvrement des bacs, part agents tickets resto, produit collecte traitement des campings, professionnels (Restaurant municipal et Hôpital), produits valorisation en déchetterie (métaux papiers cartons etc.)

Budget 2020

Section
EXPLOITATION

Recettes

2/2

76	Produits financiers (b)		2,29	1,91
761	Produits de participation		2,29	1,91
77	Produits exceptionnels	Contributions tous adhérents, aide à la communication (ambassadeurs du tri)	7 479 020,00	7 501 038,00
7711	Dépôts et pénalités perçus		1 000,00	1 850,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur		1 000,00	50,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de ge	vente bennes	7 427 643,00	7 436 408,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou rti		350,00	
775	Produits des cessions d'éléments d'acti		3 100,00	1 950,00
776	Autres produits exceptionnels	Soutien Développement Durable (CITEO) , remboursement sinistres, facturation cartes déchetterie perdues	45 927,00	60 780,00
TOTAL DES RECETTES			11 839 829,29	11 937 671,41
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		42 402,00	45 029,00
777	Quote-part des subventions d'investissement virée		42 402,00	45 029,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			42 402,00	45 029,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)			11 882 231,29	11 982 700,41
				+
RESTES A REALISER N-1				
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				1 203 691,59
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				13 186 392,00

8- Imputations en section d'investissement pour l'année 2020

RAPPORTEUR : Pierre GROSSET

Conformément :

- à l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local

- à la délibération « Imputation en section d'investissement de biens meubles d'un montant inférieur à 500 € TTC » prise au Comité Syndical du 16 mars 2005 et visée en Préfecture le 23 mars 2005

Les bacs à roulettes pour la collecte sélective des ordures ménagères destinés aux particuliers sont des biens durables amortis sur une durée de neuf ans. Il est nécessaire de les inscrire dans cette délibération cadre annuelle pour les achats de l'année 2020.

De la même manière, conformément :

- à l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local
- à la délibération « Imputation en section d'investissement des grosses réparations sur les bennes de déchetteries » prise au Comité Syndical du 30 novembre 2005 et visée en Préfecture le 6 décembre 2005

Les bennes de déchetteries, lors de leurs achats sont amorties sur 15 ans, en incluant dans cette durée les réparations de portes, crochets, tôles et une peinture polyuréthane au bout de cinq ou six ans. Il s'avère donc nécessaire de les inscrire dans une liste complémentaire élaborée par la Collectivité pour les achats de l'année 2020.

De façon identique, les grosses **réparations des camions de collecte des ordures ménagères** (BOM) ainsi que celles des **camions bennes amovibles** (Ampliroll) ayant pour objectif l'augmentation significative de la durée de vie des véhicules constituent des immobilisations imputées en section d'investissement.

Le Bureau Syndical réuni le 3 février 2020 a émis un avis favorable.

Sur proposition du Bureau Syndical, il est demandé au Comité Syndical :

- **D'accepter** les termes de cette délibération concernant les imputations en section d'investissement pour l'année 2020 :

- Des bacs de collecte sélective des ordures ménagères destinés aux particuliers
- Des grosses réparations sur
 - Camions de collecte des ordures ménagères
 - Camions bennes amovibles
 - Bennes de déchetteries

La délibération 8 a recueilli un avis favorable

Le comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité.

9- Acquisition de deux camions bennes à ordures ménagères

RAPPORTEUR : Eric TOURNEUR

Il s'avère nécessaire de prévoir au Budget Primitif 2020, l'achat de deux camions - bennes à ordures ménagères qui seront mis en circulation début d'année 2021.

Pour l'acquisition des deux camions, une consultation en appel d'offres ouvert sera lancée prochainement.

Le montant du marché à intervenir pour deux camions – bennes pourrait s'élever à environ 395 800 euros HT.

L'amortissement de chaque véhicule se fera sur sept ans.

Au cours de l'année 2021, il sera procédé à la vente de deux camions - benne à ordures ménagères usagés dont l'immatriculation reste à déterminer en fonction du kilométrage du véhicule, de sa date d'acquisition et de son état.

Le Bureau Syndical réuni le 3 février 2020 a émis un avis favorable.

Sur proposition du Bureau Syndical, il est demandé au Comité Syndical :

- **D'autoriser** la Présidente à consulter en appel d'offres ouvert pour l'acquisition de 2 camions-bennes à ordures ménagères, et à signer tout document relatif à ce marché,
- **De donner** diligence à la Présidente pour procéder à la vente des bennes à ordures ménagères usagées,
- **De dire** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020 et exercices suivants :

- Section d'Investissement :

- en dépenses, au Chapitre 21 - Service 15 - Article 2182.

- Section de Fonctionnement :

- en recettes, au Chapitre 77 - Service 15 - Article 775.

La délibération 9 a recueilli un avis favorable

Le comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité.

10- Acquisition d'une chargeuse

RAPPORTEUR : Eric TOURNEUR

Il s'avère nécessaire de prévoir au Budget Primitif 2020, l'achat d'une chargeuse pour assurer le chargement des déchets verts en vrac dans les bennes transportées par le SICTOM.

Pour l'acquisition de la chargeuse, une consultation en procédure adaptée sera lancée prochainement.

Le montant du marché à intervenir pour la chargeuse pourrait s'élever à environ 80 000 euros HT.

L'amortissement de chaque véhicule se fera sur sept ans.

Le Bureau Syndical réuni le 3 février 2020 a émis un avis favorable.

Sur proposition du Bureau, il est demandé au Comité Syndical :

- **D'Autoriser** la Présidente à consulter en procédure adaptée pour l'acquisition d'une chargeuse, et à signer tout document relatif à ce marché,

- **De dire** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020 :

- Section d'Investissement :

- en dépenses, au Chapitre 21 - Service 17 - Article 2182.

- Section de Fonctionnement :

- en recettes, au Chapitre 77 - Service 17 - Article 775.

La délibération 10 a recueilli un avis favorable

Le comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité.

11- Extension du SICTOM – Mise à disposition des services du SIDE C

RAPPORTEUR : Michel DROIT

Les locaux du siège du SICTOM sont trop exigus pour accueillir de nouveaux besoins en termes de recrutement de personnels administratifs (ambassadeurs du tri, communication collecte incitative) et en termes d'hygiène et de sécurité (salle de séchage collecte insuffisante et absence de vestiaires femmes).

Les travaux d'extension seront étudiés à partir du programme joint en annexe. Ils sont estimés à 451 000 € TTC.

Pour réaliser cette mission, le SICTOM souhaite bénéficier des compétences du SIDE C, dans le cadre de la convention d'entente.

Le montant des frais liés à la mise à disposition des services du SIDE C est estimé à 7 968 €, si aucune compensation n'est effectuée dans le cadre de l'entente SICTOM/SIDE C.

Le Bureau Syndical réuni le 20 janvier 2020 a émis un avis favorable.

Mme MARTELIN Chantal, déléguée de la commune de Domblans souhaite avoir des informations complémentaires sur le choix de l'installation de panneaux photovoltaïques pour le chauffage de l'eau

Mme SPECQ-LUTHI Agnès, Directrice précise que le projet d'installation de ces panneaux en est au stade de la réflexion et qu'une étude devra être effectuée par le SIDE C. S'agissant de panneaux destinés au chauffage de l'eau il s'agira certainement de panneaux solaires.

Sur proposition du Bureau Syndical, il est demandé au Comité Syndical :

- **D'autoriser** la Présidente à signer tous documents relatifs à l'extension des locaux du siège
- **De dire** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020, en dépenses, au chapitre 23 – service 16 – article 2313.

La délibération 11 a recueilli un avis favorable

Le comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité.



Programme de travaux d'extension du bâtiment du siège du SICTOM

Le SICTOM envisage l'extension du bâtiment sur deux étages de manière à disposer des équipements supplémentaires suivants :

Extension des vestiaires hommes :

Une extension des vestiaires sera prévue afin de permettre le séchage dans de bonnes conditions des vêtements de pluie d'une part, des serviettes de toilette d'autre part.

Vestiaires femmes :

Des vestiaires seront créés d'une superficie permettant d'accueillir une douche, un WC, 5 armoires/casiers pour les vêtements. Cette pièce devra permettre de faire sécher les habits de pluie et les serviettes de bain dans des endroits séparés et suffisamment éloignés.

Bureaux :

3 nouveaux bureaux seront créés, permettant de loger chacun deux personnes, soit 15 m2 minimum chacun.

Réflexion sur les salles de réunions :

Actuellement, Le SICTOM dispose d'une grande salle de réunion permettant de réunir 40 personnes. Equipée de tables, cette salle sert aussi de salle de réfectoire. Elle est par ailleurs le passage pour accéder dans deux bureaux (4 personnes), ce qui n'est pas très fonctionnel.

A terme il serait utile de disposer de deux salles de réunion : une grande (45 m2 minimum) et une petite (18 m2 environ), dont l'une servirait par ailleurs de réfectoire.

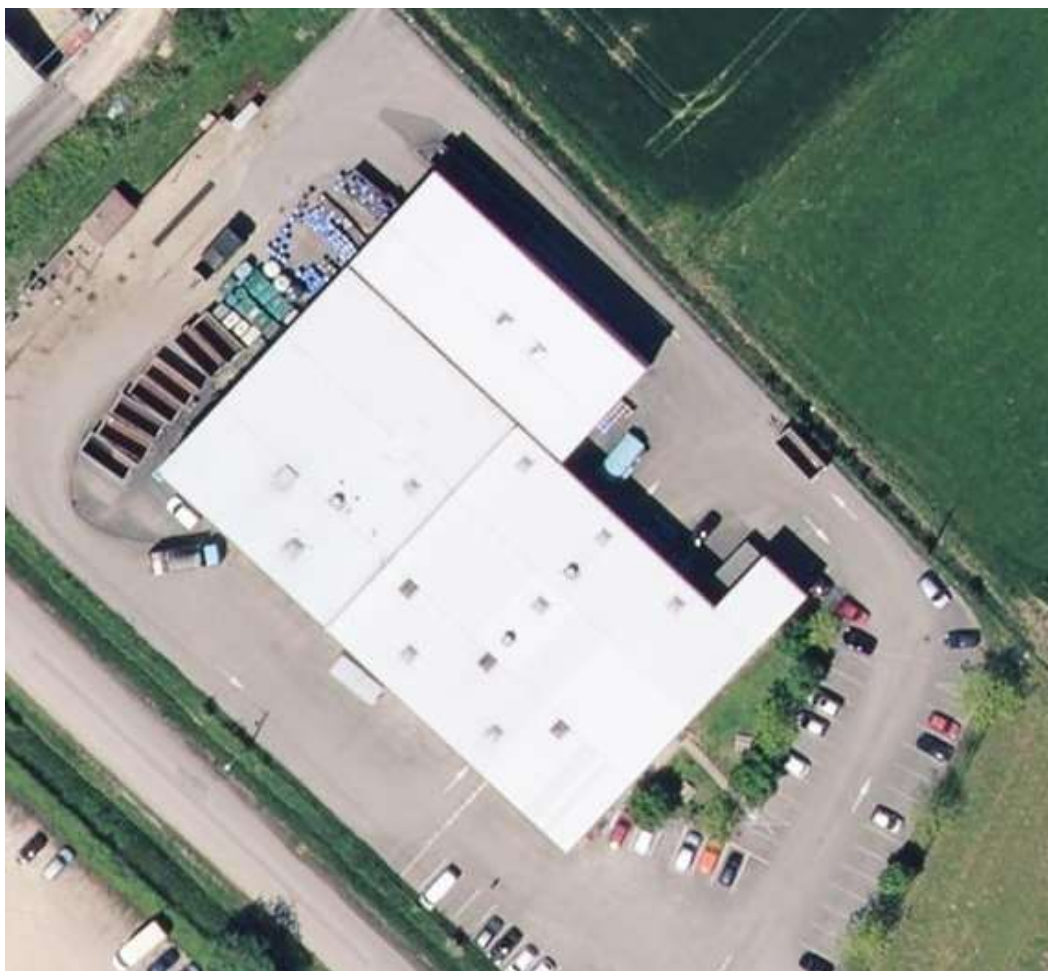
Réflexion sur l'écologie du bâtiment :

Une cuve de récupération d'eaux pluviales sera mise en place côté aire de lavage, enterrée près du bâtiment (120 m3). Par ailleurs on profitera de ces travaux pour rénover le système de climatisation et/ou de protection vis-à-vis du soleil. Enfin, on s'interrogera sur l'utilité de mettre en place des panneaux photovoltaïques pour le chauffage de l'eau.

Local syndical :

Actuellement, le SICTOM dispose de locaux syndicaux extérieurs au bâtiment (type Algeco). L'extension sera l'occasion d'inclure cette pièce dans les bâtiments (superficie du local à créer : 15 m2 environ)

Plans existants : Plans du bâtiment au 1/50eme, REDC et étage, élaborés en 2007, lors de la construction des nouveaux vestiaires.



12- Contrat d'assurance des risques statutaires

RAPPORTEUR : Daniel VINCENT

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant l'opportunité pour le SICTOM de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Jura, dans le respect du Code de la Commande Publique, le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;

Considérant que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction au SICTOM.

Le Bureau Syndical réuni le 02 février 2020 a émis un avis favorable.

Sur proposition du Bureau Syndical, il est demandé au Comité Syndical :

- **De charger** le Centre de Gestion du Jura de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise

d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : Décès, accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.
- agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail / maladie professionnelle, maladie grave, maternité / paternité / adoption, maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2021. Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

La délibération 12 a recueilli un avis favorable

Le comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité.

13- Contrats d'assurances

RAPPORTEUR : Valérie BRENOT

Les marchés d'assurances (5 lots : assurance dommages aux biens et risques annexes, assurance des responsabilités et risques annexes, assurance des véhicules, assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus, assurance des prestations statutaires) arrivent à échéance en fin d'année 2020.

Il sera nécessaire d'entamer la procédure d'Appel d'Offres appropriée dans le courant du 3^{ème} trimestre 2020 pour un marché d'une durée de 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2021.

Le Bureau Syndical du 3 février 2020 a émis un avis favorable.

Sur proposition du Bureau Syndical, il est demandé au Comité Syndical :

- **D'autoriser** la présidente à consulter un cabinet expert pour l'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurances,
- **D'autoriser** la Présidente à consulter suivant la procédure appropriée pour renouveler ces marchés,
- **D'autoriser** la Présidente à signer tous documents relatifs à ces marchés,
- **De dire** que les crédits seront prévus en dépenses au Budget Primitif 2020 et aux exercices suivants.

La délibération 13 a recueilli un avis favorable

Le comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité.

14- Entente ECLA-SICTOM

RAPPORTEUR : Valérie BRENOT

Dans une démarche de coopération, ECLA et le SICTOM de la zone de Lons le Saunier souhaitent mutualiser leurs moyens et partager leurs compétences.

Dans ce sens un projet d'entente entre ces deux collectivités est envisagé. Ce projet liste les actions que chaque entité peut réaliser pour le compte de l'autre, ainsi que les actions communes potentielles, comme, notamment, la formation.

Le Bureau Syndical réuni le 3 février 2020 a émis un avis favorable.

Sur proposition du Bureau Syndical, il est demandé au Comité Syndical :

- **D'accepter** le projet d'entente avec ECLA
- **D'autoriser** la Présidente à signer tout document relatif à cette entente

La délibération 14 a recueilli un avis favorable

Le comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité.



CONVENTION D'ENTENTE

ENTRE :

Désignation de la collectivité :	Espace Communautaire Lons Agglomération
Adresse :	4 avenue du 44 ^{ème} RI
Code Postal :	39 000 LONS LE SAUNIER
Représentée par Monsieur Patrick ELVEZI, Président d'ECLA	
Référente pour cette entente :	Isabelle ARNAL, Directrice Générale des Services

ET :

Désignation de la collectivité :	SICTOM de la zone de LONS LE SAUNIER
Adresse :	13 ZAC des TOUPES
Code Postal :	39570 MONTMOROT
Représentée par Madame Valérie BRENOT, Présidente du SICTOM de la zone de LONS LE SAUNIER	
Référente pour cette entente :	Agnès SPECQ-LUTHI, Directrice

Il est convenu ce qui suit :

Objet de l'entente

Les deux collectivités s'accordent sur le principe d'échanger des prestations de service en matière d'accompagnement professionnel, de formation, et de communication, dans la limite de leurs disponibilités.

En cas de sollicitation, le SICTOM s'engage à mettre à disposition ses compétences internes pour réaliser des prestations d'accompagnement professionnel (coaching) pour ECLA.

En cas de sollicitation, ECLA s'engage à mettre à disposition ses compétences internes pour des prestations de communication.

Les deux collectivités s'engagent par ailleurs à étudier la possibilité et à mettre en place des formations mutualisées dans les domaines transversaux suivant :

- informatique
- management
- prévention/sécurité
- prévention des TMS

Modalités d'échange :

Chaque collectivité fait appel à l'autre collectivité par le biais d'une prise de contact entre référents.

Durant la mission, chaque intervenant reste sous la responsabilité hiérarchique de sa collectivité employeur. L'intervenant agit dans le respect de la culture et des procédures de la collectivité partenaire et de son propre cadre déontologique ou procédural. Les deux collectivités s'entendent sur le principe de bénéficier respectivement de prestations pour un temps équivalent maximum de 60 heures. Heures sur une période de 12 mois.

Conditions financières

Lors des prestations, la rémunération des intervenants ainsi que leurs frais de mission, restent pris en charge par sa collectivité employeur.

Chaque collectivité bénéficiaire d'une prestation s'engage à mettre à disposition les conditions matérielles et logistiques adaptées à la mission

Les parties conviennent de mettre leurs services à disposition de l'autre pour un temps équivalent maximum de 60 heures.

Un décompte des heures effectuées est établi en continu de façon à le mettre à disposition en cas de demande et de contrôle de l'une ou l'autre des parties.

Au-delà de ce contingent ou en cas d'impossibilité d'équilibrer les temps de mise à disposition, chacune des deux parties s'engage à rembourser à l'autre les charges engendrées par la mise à disposition, à son profit, des moyens en matériels et personnels visés au présent article, à hauteur de la totalité de la charge nette du coût de fonctionnement et d'investissement telle qu'elle apparaît dans leur comptabilité.

Le cas échéant, le remboursement des frais s'effectue au minimum chaque année. Chaque partie s'engage à régler sous 30 jours à compter de la date de notification du montant du remboursement au syndicat bénéficiaire, faute de quoi la convention serait suspendue sans délai.

Une régularisation peut intervenir dans le mois suivant la date d'adoption du Compte Administratif de l'une ou l'autre collectivité, pour tenir compte des heures réellement exécutées, et de l'ensemble des frais réellement engagés.

Les frais sont calculés sur la base d'un coût unitaire du service par heure et chacune des deux parties rembourse l'autre sur la base de ce coût unitaire multiplié par le nombre de demi-journées de fonctionnement constaté augmenté des frais de déplacement.

Les parties conviennent que le coût unitaire est fixé pour l'année 2020 à 70 €/heure.

Il pourra être annuellement actualisé au plus tard le 30 juin de l'année N+1 sur la base de la comptabilité vérifiée de l'année N, sans qu'il soit nécessaire d'y faire un avenant.

Un décompte des charges supportées est établi en continu de façon à le mettre à disposition en cas de demande et de contrôle de l'une ou l'autre des parties.

Une réunion annuelle de l'entente permet de dresser le bilan de l'évolution des coûts.

Durée de l'entente :

L'entente est signée pour une durée maximale de 12 mois.

Fait à _____, le _____

Le Président d'ECLA

La Présidente du SICTOM
de la zone de Lons Le Saunier

Patrick ELVEZI

Valérie BRENOT



SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles	48 921,00	95 988,00
2031	Frais d'études	43 250,00	87 348,00
2033	Frais d'insertion		3 240,00
2051	Concessions et droits assimilés	5 671,00	5 400,00
21	Immobilisations corporelles	1 375 453,00	863 896,00
2111	Terrains nus	70 000,00	15 000,00
2128	Agencements et aménagements d'Autres terrains	411,00	
2135	Installations générales - agencements - aménagemen	5 000,00	
2138	Autres constructions	40 000,00	36 845,00
2182	Matériel de transport	21,00	618 570,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	63,00	24 257,00
2184	Mobilier	50,00	12 785,00
2188	Autres	159,40	156 439,00
23	Immobilisations en cours	1 252 730,00	597 300,00
2313	Immobilisations corporelles en cours/Constructions	1 252 730,00	597 300,00
Total des dépenses d'équipement		2 628 651,00	1 557 184,00

Maîtrise d'oeuvre
Extension siège,
Déchetterie
Bletterans

Logiciel JVS

Terrain Bletterans

Box Chaumergy,
dalle local poubelle
siège SICTOM

2 BOM, 1 Chargeur
déchets verts,
véhicule service
Mécanique

Bacs, conteneurs
papiers, carton, verre,
caméras, matériel
exploitation
déchetteries, outils
atelier mécanique

Extension siège SICTOM,
Déchetterie Beaufort

Budget 2020

Section
INVESTISSEMENT

Dépenses

1/2

Budget 2020

Section INVESTISSEMENT

Dépenses

2/2

4581	Op pour compte de tiers n° 4581	39 565,00	
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		39 565,00	
TOTAL DEPENSES REELLES		2 716 669,00	1 557 184,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 402,00	45 029,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	42 402,00	45 029,00
13911	Etat et établissements nationaux	21 976,00	21 495,00
13915	Groupements de collectivités	456,00	456,00
13918	Autres	19 970,00	23 078,00
	Charges transférées		
041	Opérations patrimoniales	33 835,00	
2313	Constructions	33 835,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		76 237,00	45 029,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 792 906,00	1 602 213,00
		+	
RESTES A REALISER N-1			1 287 764,00
		+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			
		=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 889 977,00

22

Budget 2020

Section INVESTISSEMENT

Recettes

1/2

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES			
Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé à ce jour	Propositions nouvelles
13	Subventions d'investissement	59 439,00	13 688,00
1315	Groupements de collectivités	4 563,00	13 688,00
1318	Autres	54 876,00	
Total des recettes d'équipement		59 439,00	13 688,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	58 264,00	88 404,87
10222	FCTVA	58 264,00	88 404,87
Total des recettes financières		58 264,00	88 404,87
4582	Opération pour compte de tiers n° 4582	39 565,00	
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		39 565,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES		157 268,00	102 092,87
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	768 672,00	696 233,00
2182	Matériel de transport	481,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	378,00	
28031	Frais d'études	3 390,00	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licence	4 119,00	5 890,00
28121	Terrains nus	660,00	660,00
28128	Autres terrains	12 534,00	12 534,11
28131	Bâtiments	19 859,00	19 859,053



Budget 2020

Section INVESTISSEMENT

Recettes

2/2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles
28135	Installations générales, agencements, aménagements	42 438,00	40 997,65
28138	Autres constructions	211 600,00	147 648,20
28148	Autres constructions	29 781,00	29 781,20
28153	Installations à caractère spécifique	318,00	318,00
28181	Installations générales, agencements et aménagemen	583,00	583,00
28182	Matériel de transport	269 060,00	272 956,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 493,00	14 801,47
28184	Mobilier	5 782,00	1 726,96
28188	Autres	155 196,00	148 477,36
Total des prélèvements provenant de la section d'exploitation		768 672,00	696 233,00
041	Opérations patrimoniales	33 835,00	
2031	Frais d'études	33 835,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		802 507,00	696 233,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		959 775,00	798 325,87
+			
RESTES A REALISER N-1			
+			
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			2 091 651,13
=			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 889 977,00



Budget 2020

Délibération 15 :

- Vote du budget

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	13 186 362,00	11 682 700,41
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		1 203 661,59
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		13 186 362,00	13 186 362,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 602 213,00	798 325,87
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 287 764,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		2 091 651,13
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 889 977,00	2 889 977,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		16 076 369,00	16 076 369,00

15- Budget primitif 2020

RAPPORTEUR : Valérie BRENOT

Au vu du projet de Budget primitif joint en annexe,

Le Bureau Syndical réuni le 3 février 2020 a émis un avis favorable.

Sur proposition du Bureau Syndical, il est demandé au Comité Syndical :

- **D'adopter** le Budget primitif de l'exercice 2020, reprenant les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2019,

- **De voter**, par chapitre, en dépenses et en recettes, les crédits inscrits en section d'investissement et de fonctionnement,

- **D'adopter** les balances des sections d'investissement et de fonctionnement et la balance générale

La délibération 15 a recueilli un avis favorable

Le comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité.

La Présidente présente quelques points d'actualités du SICTOM ainsi que le bilan de ce mandat.



Comité syndical 18 février 2020

Actualités SICTOM

DECHETTETERIES

- Interdiction des tontes en déchetteries au 1^{er} janvier 2020 – Communication en cours
- Opération amiante : 9 au 28 mars 2020
 - Déchetterie MESSIA
 - Déchetterie PERRIGNY
 - Déchetterie DOMBLANS
 - Déchetterie ARINTHOD
- Travaux déchetterie BEAUFORT

COLLECTE – PREVENTION DES DECHETS

- Préparation de la collecte incitative (étude des tournées)
- Information, sensibilisation au tri et à la prévention des déchets des professionnels (nouveaux tarifs)

RESSOURCES HUMAINES SICTOM

- Négociations 1607 heures



Bilan 2014-2020

2017 :

- **Sortie d'ECLA**
- **Convention de continuité de service avec ECLA**
- **Refonte des statuts (Abrogation de la REOM et mise en place des contributions)**
- **Refonte du Règlement Intérieur**
- **Réforme des primes (RJFSEEP)**
- **En fin d'année : grève.**

2018 :

- **Intégration d'ECLA**
- **Mise en place du Compte Personnel de Formation (CPF)**
- **Etude Risques Psycho Sociaux**

2019 :

- **Etude tarification incitative**
- **Nouvelle convention CAS**

27

Bilan 2014-2020

Activité Déchetteries



28

M. MUTIAUX Jean-Jacques, délégué de la commune de Château Chalon souhaite avoir des informations complémentaires concernant l'opération amiante prévue du 09 au 28 mars 2020

Mme SPECQ-LUTHI Agnès, Directrice explique qu'il s'agit d'une période pendant laquelle le SICTOM récupère, sur certaines déchetteries, les plaques d'amiante des particuliers.

Ceux-ci doivent prendre rendez-vous avec le SICTOM afin d'être informés des consignes de sécurité pour la gestion de ses déchets, définir un planning de dépôts ainsi que le volume approximatif d'apport. Les plaques d'amiantes doivent être filmées et déposées dans les bennes prévues à cet effet.

Les années précédentes cette opération s'étendait sur une période de 15 jours mais devant la forte demande celle-ci est étendue à 3 semaines pour l'année 2020.

Affichage dans les déchetteries

**OPERATION
COLLECTE
AMIANTE**

UNIQUEMENT
POUR LES
PARTICULIERS

DU **9 AU 28 MARS 2020**

DANS LES DECHETTERIES DE

DOMBLANS, LONS

NORD, LONS SUD ET

ARINTHOD

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-

VOUS : **03 84 86 22 33**

**Bilan
2014-2020**

**Travaux
rénovation en
cours**

Activité Déchetteries

Depuis 2014, de nouvelles filières, de nouveaux services :

- OASIS à BEAUFORT, St AMOUR, BLETTERANS, DOMBLANS
- PNEUS dans les nouvelles déchetteries

2014

- EcoDDS

2015

- PLASTIQUES DURS
- PLÂTRE

2016

- MOBILIER

2019

Zones de Gratuité
Expérimentation Co-Compostage à Arinthod

2020

Evolution traitement déchets verts : broyage et refus des tontes

*Expérimentation, réussite
et généralisation de la
collecte incitative :
-25 %*



*Explosion des ventes de
composteurs*

Bilan
2014-2020

*Conteneurs semi-enterrés
2^{ème} phase la Marjorie*



*Composteurs en pieds
d'immeuble*



Bilan
2014-2020

*Un SICTOM en lien avec
les partenaires :
conventions d'entente*



2020



2016



2020



2019



Mme CATTENOT Eliane, déléguée de la commune de Montfleur demande pourquoi le SICTOM investi dans une chargeuse alors que les déchets de tonte ne sont plus acceptés en déchetterie à compter du 01^{er} janvier 2020, et souhaite des informations concernant l'étude sur la tarification incitative.

Mme SPECQ-LUTHI, Directrice fait savoir qu'il reste la gestion des autres déchets verts (taille de haies...) qui représente un gros volume d'apport en déchetterie.

Les membres du bureau ont pris acte des conclusions de l'étude sur la tarification incitative, celle-ci fait ressortir peu de gains pour le SICTOM sur le plan financier mais la mise en place de cette tarification incitative peu avoir un impact sur la baisse des volumes de déchets à traiter. Le dossier n'est pas clos mais en raison des élections 2020 et du possible renouvellement des membres du bureau, ceux-ci ont décidé de mettre ce projet en attente.

Pour ce dernier comité syndical, **la Présidente** souhaite remercier tous les membres de l'assemblée pour leur participation et investissement au cours de ce mandat. Elle rappelle que le comité syndical reporté se déroulera le lundi 02 mars 2020 à 18H45 au siège du SICTOM à Montmorot.

La séance est levée à 20h30